

# **COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016**

## **1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,  
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,  
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Jean-Louis GABEL au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2016.

## **3. ATTRIBUTION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU STADE MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,  
vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 35.II.7, 70 et 74,  
vu les avis du Jury des 23 novembre 2015 et 1<sup>er</sup> février 2016,  
après avoir délibéré,

- attribue à l'unanimité, à l'équipe dont le mandataire est le cabinet REY LUCQUET, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires et d'un club-house au stade municipal, pour un coût prévisionnel des travaux de 1 850 000 € HT, représentant un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 259 000 € HT,
- décide le versement d'une prime de 5 000 € HT à chacun des deux cabinets d'architecture non attributaires du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir, WEBER ET KEILING et URBANE KULTUR,
- dit que les crédits correspondants aux primes sont prévus au Budget Primitif 2016,
- et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

## **4. AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ET D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE PAR LA SOCIETE WAGRAM TERMINAL**

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis favorable formulée par la commission environnement et forêt du 12 janvier 2016,  
vu l'avis favorable émis par l'autorité environnementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace,

- émet avec 27 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable à la demande, présentée par la société Wagram Terminal, sise à Reichstett, en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin, d'une part, l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de stationnement temporaire de wagons citernes de type GPL sur le territoire des communes de Reichstett et Vendenheim et d'autre part, l'institution de servitudes d'utilité publique autour de cette installation.

## **5. RESERVE PARLEMENTAIRE / DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments suivants :
  - club de pétanque,
  - multi-accueil,

- périscolaire Arc-En-Ciel,
  - église Saint Wendelin,
  - espace culturel et de loisirs Le Fil d'Eau
- pour un montant total prévisionnel de 140 000 € HT,
- approuve le plan de financement correspondant annexé à la présente délibération,
  - et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

## **6. ACQUISITION AMIABLE DE BIENS FONCIERS POUR LA REALISATION D'UN PONT SUR LE MUHLGIESSEN**

Le Conseil Municipal,  
après avoir pris acte du retrait de la salle de Monsieur Denis Clauss, Adjoint, propriétaire d'une des parcelles,  
dès le début du débat,

considérant la procuration de M. Aurélien Crombé attribuée à M. Denis Clauss,  
sur avis du service des Domaines du 8 avril 2015 et du 6 janvier 2016,  
après avoir délibéré,

- Approuve avec 26 voix pour et 1 voix contre, l'acquisition amiable des biens fonciers ci-dessous, situés aux lieux-dits klemenswoert et hohwoert à La Wantzenau, pour un montant de 2174.25 € et décomposés comme suit :

section	parcelle	surface en ares	zonage	adresse	surface à extraire en ares
36	174	21.37	NC7 is	klemenswoert	0.22
36	142	26.09	NC7 is	klemenswoert	0.87 0.06
36	201	18.81	NC7 is	klemenswoert	1.21 0.33
36	141	18.82	NC7 is	klemenswoert	0.20 0.19
28	154	96.67	NC7 is	hohwoert	3.58
28	155	10.36	NC7 is	hohwoert	0.03
	TOTAL	192.12			6.69

- prend acte que des indemnités annexes s'ajouteront au prix d'acquisition ci-dessus. Elles seront calculées par le Notaire en charge du dossier.
- et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

## **7. INTEGRATION D'UNE PARCELLE PRIVEE, IMPASSE DU HOUBLON, DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section 5 n°138, située impasse du Houblon et appartenant à M. et Mme Demangeat,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents correspondants.

## **8. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS**

Le Conseil Municipal,  
sur proposition de la commission urbanisme et logement, réunie le 15 février 2016,  
après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, les termes de la convention relative à l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols telle que proposée par l'Eurométropole de Strasbourg et jointe à la présente délibération,
- prend acte de l'annulation de la convention du 23 mars 1984,
- et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 9. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / APPROBATION DU PROGRAMME 2016 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC / AUTORISATION DE DEBUTER LES ETUDES ET LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal,  
sur proposition de la commission travaux, voirie et circulation réunie le 20 janvier 2016,  
après avoir délibéré,

- émet avec 28 voix pour et 1 abstention, un avis favorable au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2016 : lancement des études et réalisation des travaux », comme suit :

Opération	2006WAN2391ATR	LA WANTZENAU	Etudes & Travaux	1				
Site projet	JONCTION RUE DU NORD - Lieu dit Kirschgarten							
Drogon/Tranche	1/1	Début	Rue du Nord	Fm	Lieu dit Kirschgarten			
Mt Total Prévisionnel	280 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa		280 000 €
								Total délibéré EMS : 280 000 €
Opération	2014WAN4412BT1	LA WANTZENAU	Etudes & Travaux	2				
Site projet	DESSERTE DU GROUPE SCOLAIRE (jonction Route de la Gravière / Primesvère)							
Drogon/Tranche	1/2	Début	Route de la Gravière	Fm	Rue du Nord			
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa		250 000 €
								Total délibéré EMS : 250 000 €
Opération	2015WAN4492ATR	LA WANTZENAU	Etudes & Travaux	3				
Site projet	RUE DES ROSSIGNOLS							
Drogon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fm	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa		90 000 €
								Total délibéré EMS : 90 000 €
Opération	2015WAN4517ATR	LA WANTZENAU	Etudes & Travaux	4				
Site projet	RUE DU NORD							
Drogon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fm	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Externe			AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		90 000 €
								Total délibéré EMS : 90 000 €

### PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2015CUC4518ATR	PLUSIEURS SECTEURS	Etudes & Travaux	5				
Site projet	POSE D'UNE CANALISATION INTERCOMMUNALE (Reichstett / Vendenheim / La Wantzenau)							
Drogon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fm	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	1 500 000 €	MOE	Externe			AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		1 500 000 €
								Total délibéré EMS : 1 500 000 €

## 10. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / AVIS A DONNER SUR LE RAPPORT RELATIF AU SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Conseil Municipal,  
vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le projet de schéma de mutualisation de l'Eurométropole visant à consolider et à approfondir les mutualisations pendant la durée du mandat.

## 11. MISE EN PLACE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal,

- prend acte de l'installation et du financement, par l'Eurométropole de Strasbourg, de dispositifs de vidéoprotection sur la commune de La Wantzenau, situés à l'entrée du domaine du Golf, rue des Prés, quai des Bateliers et faubourg du Capitaine d'Alençon.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de 11 délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Anne HEMMERLE

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Christophe STROH

M. Clément VIX

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

**Absents, excusés :**

M. Aurélien CROMBÉ avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Christiane HEINTZ avec procuration à Mme Sabine PAILLARD

M. Serge HUGEL avec procuration à Mme Katia BOSSUYT

Mme Michèle KANNENGIESER avec procuration à M. Camille MEYER

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

M. Stéphane STROH avec procuration à M. Christophe GEORG

M. Benjamin VIX avec procuration à M. Clément VIX

Mme Aline WISS avec procuration à Mme Myriam STENGER

Affiché le 25 février 2016.